

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 74 (1938)
Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Education nationale, une page d'histoire.* — VAUD : *Places au concours.* — *Piétons, à gauche!* — *Ceux qui quittent.* — *Ecoles normales : brevets spéciaux.* — NEUCHÂTEL : *Activité des sections.* — *Ceux qu'on fête.* — INFORMATIONS : *Pour les instituteurs au chômage.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : L. MOGEON : *Le dictionnaire de l'Académie française.* — LS HÆMMERLI : *L'éducation musicale, trait d'union entre les peuples.* — E. FIORINA : *Niveau intellectuel des classes rurales.* — INFORMATIONS. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

ÉDUCATION NATIONALE

Une page d'histoire

Nous lisons dans la Notice historique rédigée par Ernest Savary à l'occasion du jubilé cinquantième de la S. P. R., en 1914, la page suivante :

« La constitution de 1874, avec l'article 27, qui consacrait la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire, sous la surveillance de la Confédération, fut acceptée à une forte majorité, sans susciter des discussions vives. Il n'en fut pas de même de la loi militaire, dite **loi Welti**. Les membres du corps enseignant de la Suisse allemande, réunis à Winterthour, avaient accepté avec enthousiasme les nouvelles obligations qu'on voulait leur imposer : service intégral dans l'armée et préparation militaire de la jeunesse. Les instituteurs devenaient des sortes de sergents-instructeurs qui, dans les campagnes, devaient assurer la responsabilité de l'organisation et de la direction des exercices gymnastiques des jeunes gens de 14 à 20 ans.

» Des protestations s'élevèrent dans toute la Suisse romande. Les sections neuchâteloise, vaudoise et genevoise, tout en reconnaissant l'intérêt qu'elles portaient à la jeunesse du pays, et la nécessité d'une école de recrues pour les instituteurs, repoussaient formellement, comme contraire à la prospérité de l'école, toute autre obligation militaire.

» Le 4 octobre 1874, le Comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande adressait au **Conseil national** la **pétition** suivante :

» *Au Haut Conseil National,*
 » *Monsieur le Président et Messieurs,*

» Le Comité central des instituteurs de la Suisse romande, réuni à Fribourg, le 4 octobre 1874, après avoir pris connaissance des diverses dispositions du projet de loi relatif à la nouvelle organisation militaire et pesé mûrement les conséquences qui résulteront des articles 2, 3 et 79, articles qui imposent aux instituteurs primaires l'obligation de donner à leurs élèves une instruction militaire combinée avec les exercices gymnastiques, en même temps qu'ils consacrent pour eux-mêmes l'obligation de recevoir une instruction analogue, déclare à l'unanimité se joindre aux corps enseignants des divers cantons qui repoussent les dispositions précitées comme nuisibles à l'école et sans utilité réelle pour la patrie. Ils vous prient en conséquence, d'en faire abstraction dans la loi définitive.

» C'est avec regret que les instituteurs de la Suisse romande se séparent, en cette occurrence, de leurs frères de la Suisse allemande dont la majorité s'est prononcée pour l'instruction militaire ; mais ils espèrent bien que les autorités fédérales, loin de voir dans leur attitude une opposition systématique qui serait condamnable et un manque de patriotisme qui serait à déplorer, la considéreront pour ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire le fruit d'une conviction sérieuse, fondée sur des principes et partagée par le très grand nombre de citoyens de la partie française de la Suisse. L'unanimité, on le sait très bien, ne règne pas en effet dans la Suisse allemande, et nous ne faisons, en définitive, que nous ranger à l'opinion émise par la minorité de la Commission du Conseil national dont rien, certes, ne peut autoriser à croire que le patriotisme soit moindre que celui de la majorité de la Commission. »

Cette pétition était signée :

Pour le Jura bernois : MM. Mercerat, Allamand, Gylam et Schaffter.

Pour Vaud : MM. Cuénoud et Maillard.

Pour Genève : MM. Pelletier et Duchosal.

Pour Fribourg : M. Chaney.

Pour l'Éducateur : M. Dr. Daguet.

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Institutrice : *Châtillens* (2 août).

Instituteurs : *Bottens*, cl. réf. — *Lignerolles*.

Maîtresse ménagère : *Lucens*.

Semi-enfantine : *Givrins* (5 août).

PIÉTONS, A GAUCHE !

Lors de la réunion du comité de l'*Ecolier Romand*, M. Aubort, agent « Pro Juventute » pour la circulation, a présenté un rapport sur le travail accompli, les mesures prises, les projets à l'étude en vue de l'éducation toujours plus complète de l'automobiliste, du cycliste et du piéton. Un grand mouvement se dessine auquel s'intéressent les autorités, le Touring-Club et d'autres associations et personnalités qui ont pris à cœur de sauver de la machine tueuse l'homme et surtout *l'enfant*.

Le film la *Route* s'est usé à force d'être présenté ici et là en Suisse romande ; il faudra le remplacer par une bande nouvelle, intéressante et instructive, prise sur le vif. Dépenses importantes en perspective, mais le but à atteindre les justifie pleinement.

Au cours de la discussion qui suivit la lecture du rapport de M. Aubort, fut soulevée la question de la circulation des piétons à gauche. Pro Juventute a pris position dans ce sens. La loi fédérale de 1933 sur la circulation stipule que le piéton doit circuler *au bord de la chaussée*, sans imposer la droite ou la gauche. Il y a longtemps que les Amicales des sourds recommandent à leurs protégés de circuler à gauche, afin de voir en face le bolide qui surgit.

Le danger pour le piéton vient en effet de gauche. Si vous voulez traverser la chaussée, tournez la tête d'abord à gauche, puis à droite dès le milieu du trajet. Si vous êtes sur une route sans trottoir en rase campagne, et que vous teniez normalement votre droite comme on vous l'a conseillé jusqu'à maintenant, vous serez, le soir, léchés par un vélo sans lanterne — ô douce quiétude de la campagne vaudoise ! — quand ce ne sera pas par une auto ou une moto attardée et pressée qui foncera sur ce piéton lent, préhistorique, indésirable...

En ville, dans les rues à trottoir étroit, il faut aussi recommander aux enfants le trottoir de gauche, par sécurité et par politesse. En effet, viennent-ils à croiser un adulte, la politesse leur commande de descendre du trottoir sur la chaussée ; en cédant le pas, ils se trouvent sur le côté de la rue où ils verront venir le véhicule, et n'ont pas besoin de se retourner pour se rendre compte de ce qui se passe derrière leur dos.

Certains automobilistes ont, paraît-il, traité de « monstres » ceux qui songent ainsi à renverser les lois de la « droite » établies chez nous pour la circulation routière. Il est facile de leur répondre : « Les chauffards ont écrasé bien des gens à droite ; il est temps de se garder d'eux par tous les moyens possibles, et spécialement de sauver *l'enfant* commis à nos soins ».

Remercions M. Aubort qui est bien *the right man at the right place* dans cette œuvre d'éducation et de sauvetage. L. Cz.

CEUX QUI QUITTENT

Mercredi passé, au Carillon, les collègues de Prélaz prenaient part à un cordial « 3 à 5 » pour fêter les 30 ans d'enseignement de M^{lle} Anna Duc.

Gentille réunion avec un seul discours, mais beaucoup de chants et de gaîté.

M. Cochet, maître surveillant, remercia M^{lle} Duc de son invitation, puis retraça la belle carrière de notre collègue, toute de travail consciencieux, de dévouement, de désintéressement. Il exprima aussi les regrets de tous de voir partir une collègue discrète, bienveillante, si gentiment spirituelle, toujours prête à rendre service, et lui souhaita une longue retraite active.

Enfin, des fleurs, un petit cadeau, apportèrent à M^{lle} Duc une preuve tangible de l'amitié du corps enseignant de Prélaz. Y. S.

— A la fin du mois de mars dernier, M^{lle} Rose Brélaz, institutrice à Lausanne, a donné sa démission après 30 années d'enseignement dans la commune. Durant toute sa carrière, M^{lle} Brélaz s'est dévouée à sa tâche avec une conscience professionnelle et un savoir-faire qui méritèrent les plus vifs éloges. Ses loisirs furent souvent consacrés à étendre le champ de ses connaissances et ses collègues étaient heureuses de recourir à ses précieuses expériences. C'est avec regret que le corps enseignant de Villamont-Dessus prit congé de cette excellente collègue. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte de lui adresser encore une fois les vœux les plus chaleureux pour une heureuse retraite. J. F.

ÉCOLES NORMALES — Brevets spéciaux.

Enseignement ménager : Mlles Becker, Marthe ; Benoit, Sylva ; Berlie, Thérèse ; Besson, Marguerite ; Decrausaz, Antoinette ; Depeursinge, Alice ; Favrod-Coune, Marguerite ; Grin, Arlette ; Lupold, Eléonore ; Martin, Madeleine ; Novi, Jeanne ; Pasteur, Paulette ; Rossier, Lisette ; Vincent, Liliane ; Borel, Nelly.

Classes de développement : Mlles Bérard, Jacqueline ; Bolomey, Marie-Louise ; Ducret, Berthe ; Martin, Frida ; Savoja, Hélène.

Travaux à l'aiguille : Mlles Burdet, Clémence ; Dupuget, Nelly ; Dupuis, Pierrette ; Freymond, Suzanne ; Gaudin, Suzanne ; Goy, Hélène ; Hermenjat, Lydie ; Jaton, Marie ; Maillefer, Jeanne ; Maire, Emmy ; Pahud, Edith ; Pernet, Berthe ; Petermann, Rachel.

NEUCHÂTEL

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Section du Val-de-Ruz. — Président : *Frédéric Burger*, à Dombrésson.

« Au début de l'année, lisons-nous, on entendait çà et là, des bruits de démission qui furent, heureusement, sans lendemain,

il semblait qu'un peu de défaitisme voulût se glisser dans nos rangs. En fin d'exercice, un vent meilleur paraît souffler sur nous... Je crois pouvoir dire que, malgré les orages récents dont nous avons reçu quelques éclaboussures, un peu de soleil brille de nouveau, et que tous nos membres, reconnaissant les services que leur a rendus la S. P. N., lui resteront fidèles. »

Le Comité s'est réuni quatre fois et la section a tenu quatre assemblées, toutes à Cernier. La halle de gymnastique et l'appareil de projections sont mis gratuitement à la disposition de nos collègues du Val-de-Ruz. Les assemblées ne comptent, en moyenne, qu'une vingtaine de sociétaires, soit le 50 % de l'effectif.

Le 20 février, séance où l'activité du Comité central et le montant des cotisations donnent lieu à une vive discussion. Puis Raoul Châtelain, pour calmer les esprits donna en un récital fort apprécié le *Voyage d'hiver* de Schubert. La musique si vivante du compositeur viennois, dit le rapport, à laquelle l'accent vocal de notre collègue ajoutait comme une présence de l'au-delà, nous impressionna vivement. Huit jours après, la mélodie du joueur de vielle chantait encore à nos oreilles.

Le 29 mai, conférence de M. Jules Baillods, professeur à La Chaux-de-Fonds sur ce sujet : *La poésie dans les Mille et une Nuits*. Quinze membres seulement profitèrent de la remarquable causerie de M. Baillods qui lut et disserta avec une verve et une simplicité qui furent fort goûtées.

Le 4 septembre, l'auditoire est plus nombreux ; il s'agit de prendre position au sujet de la revision des statuts de la S. P. N. La discussion fut longue et laborieuse et, dit le rapport, « l'on s'embourba à plusieurs reprises ». Ce long débat fut suivi d'une conférence de M. Bonny, inspecteur, sur *Le problème de la circulation*. Le rapport relève que le conférencier engagea le personnel enseignant à commenter avec les élèves les accidents rapportés par les journaux.

Le 4 décembre, presque tout le monde est présent. Mlle Lilly Vuille, institutrice à Montmollin, parla de la méthode et du livre de lecture employés dans nos classes enfantines.

Elle montra tout le parti que l'on peut tirer de ce manuel dans une classe, comme la sienne, qui comprend tous les degrés. Exposé bref, mais combien suggestif, qui amorça une discussion des plus vivantes.

Puis M. Ed. Quartier-la-Tente, pasteur à Neuchâtel, termina la séance par une magnifique conférence avec projections sur les dernières découvertes archéologiques faites à Ur, Babylone et Ninive, découvertes qui confirment les récits historiques de la Bible et qui jettent une vive clarté sur l'origine de diverses coutumes israélites.

Dans ses conclusions, M. Burger remarque ceci : « Notre section

doit reprendre l'ancienne et bonne tradition qui consiste à former les jeunes pédagogues et à traiter aussi dans nos conférences des sujets intéressant l'école, cela d'autant plus que M. Bonny, inspecteur, est maintenant seul à la brèche ».

J.-Ed. M.

CEUX QU'ON FÊTE

Notre collègue, Mlle Marguerite Nicolet, à la Sagne, a été récemment fêtée à l'occasion de sa trentième année d'enseignement dans la localité. Un souvenir lui a été remis par les autorités du village.

Au nom de la S. P. N. nous adressons nos félicitations et nos bons vœux à Mlle Nicolet.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS

POUR LES INSTITUTEURS AU CHOMAGE

Récemment, la *Schw. Lehrerzeitung* a passé en revue ce qui, dans divers cantons, a été fait pour venir en aide aux membres du corps enseignant sans travail, et a examiné quelles mesures sont envisagées pour porter remède à ce fâcheux état de choses. Ce sont d'abord les associations d'instituteurs qui, les premières, se préoccupent de venir en aide aux jeunes collègues ; les autorités ensuite, qui envisagent aussi le problème, encore que cela ne soit pas toujours facile, telles dispositions prises en faveur d'une catégorie de la population étant immédiatement revendiquées par une autre, qui prétend avoir les mêmes droits à en bénéficier... La question se pose tout de même : fait-on ou a-t-on fait tout ce qui est possible en l'occurrence ? L'instituteur a au sein de l'Etat une tâche toute particulière à remplir, et l'Etat a tout intérêt à faire un gros effort pour s'attacher étroitement le personnel enseignant et utiliser ses services de façons diverses.

Nous empruntons donc à la *Schw. Lehrerzeitung* les quelques renseignements qui suivent.

Argovie. — Les autorités de ce canton ne paraissent pas attacher une très grande importance au problème. Une requête leur a été adressée par la Société cantonale des Instituteurs demandant que le nombre des admissions aux séminaires soit limité et strictement adapté aux besoins actuels. Pour l'école normale de Wettingen on a recruté ce printemps le même nombre que précédemment : 24 élèves, qui subiront un contrôle éliminatoire à la fin de la deuxième année ; pour Aarau (filles) ce nombre a été de 28. Nos collègues demandaient en outre que lors des places à repourvoir les candidats étrangers soient évincés tant que des postulants diplômés des établissements officiels se présenteraient. Au nom du principe de parité il ne peut, paraît-il, être fait droit à ce vœu. La Société des Instituteurs a voté une cotisation supplémentaire de 10 fr. pour venir en aide aux sans-travail.

Bâle-Campagne. — Le Conseil d'Etat étudie un projet de loi prévoyant l'abaissement du maximum d'élèves par classe et l'introduction de la 9^e année d'école.

Bâle-Ville. — La mise à la retraite à 65 ans pour l'instituteur et à 60 ans pour l'institutrice va être rendue obligatoire.

A l'Ecole des métiers, à l'Ecole professionnelle des jeunes filles et aux Cours commerciaux, les maîtres occasionnels attachés régulièrement à d'autres établissements ont dû renoncer à leur enseignement, ou ont vu leur nombre d'heures fortement diminué, pour laisser la place aux sans-travail. Quelques-uns sont chargés des leçons de religion et de catéchisme. Certaines occasions leur sont en outre offertes de s'occuper partiellement : surveillance de colonies de vacances ou de camps de travail, cours du soir en hiver, classes gardiennes.

Berne. — Le nombre des instituteurs au chômage augmente dans de telles proportions que le problème devient angoissant. Au début de mai 1938, la situation se présentait comme suit pour l'école primaire : partie allemande : sur 1004 institutrices et 1333 instituteurs en fonctions, il y en avait respectivement 70 et 140 sans place, le 7 et le 10 % ; partie française : sur 223 institutrices et 254 instituteurs, 33 et 30, le 14,8 et le 11,8 %.

La Société des Instituteurs bernois a établi tout un programme pour venir en aide à ces jeunes chômeurs. Les moyens financiers sont fournis par une cotisation supplémentaire, prélevée en 1937 déjà, dont le montant peut être porté à 10 fr. par le comité. 35 600 fr. ont été dépensés pour l'organisation de cours divers, de camps de travail et surtout pour l'institution de vicariats auxiliaires ; des secours financiers sont aussi servis aux instituteurs indigents.

Voici ce que, le 18 juin dernier, l'assemblée des délégués de la S. I. B. a voté à ce sujet :

« L'assemblée des délégués charge le Comité cantonal de poursuivre les efforts déployés pour lutter contre la pléthore des instituteurs et institutrices ; elle l'invite en outre à appuyer toutes les mesures qui peuvent contribuer à assainir les conditions économiques. Mais elle demande aussi aux sections, aux membres de la société et aux Grands Conseillers instituteurs de bien vouloir seconder le Comité cantonal dans ses efforts, en faisant abstraction de tout intérêt particulier. Elle considère que les mesures suivantes sont propres à diminuer la pléthore et ses conséquences funestes :

a) introduire la cinquième année d'études aux écoles normales de garçons, et l'année d'attente pour les institutrices primaires et pour les maîtres et maîtresses aux écoles moyennes ;

b) donner à tous les membres du corps enseignant qui ont atteint l'âge de 60 ans la possibilité de se faire pensionner volontairement ;

c) fixer la limite d'âge à 65 ans pour les instituteurs, et à 60 ans pour les institutrices ;

d) réduire le nombre des élèves dans les classes surchargées et créer de nouvelles classes ;

e) lutter contre la suppression de classes pour des raisons financières ;

f) créer une caisse d'assurance-chômage, alimentée par des contributions du corps enseignant, de la Confédération, du canton et des communes ;

g) adapter sévèrement aux besoins le nombre des instituteurs à former ;

h) créer un office central pour toutes les affaires de remplacements. »
(*Ecole bernoise.*)

La Direction de l'Instruction publique vient d'ouvrir un nouveau cours de travaux manuels (cartonnage et menuiserie) de quatre semaines, auquel 40 chômeurs pourront participer.

Suisse centrale. — Le 29 mai dernier les instituteurs sans place du canton de *Schwyz* se sont réunis à Einsiedlen. Après avoir affirmé leur attachement à l'Eglise et à la Patrie, ils ont voté, à l'unanimité, une résolution des plus fermes. Ils constatent tout d'abord que dans le corps enseignant primaire et secondaire en fonctions dans le canton, il y a 73 instituteurs et 134 sœurs enseignantes dont 31 sont des étrangères, ressortissantes, pour la plupart, de la grande Allemagne, que 18 jeunes maîtres sont sans place et qu'un plus grand nombre se sont vus dans la nécessité d'embrasser une autre vocation. Ils demandent ensuite que, d'une façon générale, des mesures énergiques soient prises pour qu'on reconnaisse le droit au travail aux citoyens suisses en premier lieu, le marché du travail étant placé sur le plan national, et que l'Etat, le premier, montre l'exemple en supprimant l'emploi des forces féminines. Ils attendent, en particulier, que les places occupées dans l'enseignement par des membres des congrégations religieuses soient confiées à des instituteurs. Ils demandent encore qu'une limite d'âge raisonnable soit fixée pour la mise à la retraite, et terminent en faisant appel à la clairvoyance et à la bonne volonté du peuple et des autorités.

La situation n'est pas différente dans l'*Obwald*. L'enseignement est entre les mains d'un très grand nombre de religieuses ; dire combien est difficile, leur contrôle est même impossible, voici plusieurs années qu'aucun rapport officiel sur l'instruction publique n'a été publié. Il y a certaines communes où, à côté d'un seul instituteur, sept ou huit sœurs sont en fonctions. Plusieurs de ces congréganistes sont des étrangères ou des fraîchement naturalisées.

Mêmes plaintes dans le *Nidwald*.

(*A suivre.*)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

VI.

L'un des changements les plus délicats de l'orthographe, c'est la suppression presque totale de la faculté d'écrire certains mots de deux ou même de plusieurs façons différentes. Avouons carrément que ce serait un progrès si, malheureusement, il n'était pas impossible de se plier brusquement à un choix imposé. L'Académie française est une dame trop hautaine pour ouvrir une enquête auprès des intéressés et ne prendre ses décisions qu'en tenant compte de leurs réponses. Celles-ci varieraient sans doute, mais la solution de bon sens aurait plus de chance à être admise, attendu que parmi ces intéressés il y aurait pas mal de linguistes, voire de grammairiens (pour l'heure l'Académie ne compte aucun de ces messieurs respectables dans son sein) pour donner un avis compétent. Rien que de penser que des hommes comme Ferdinand Brunot, mort prématurément, ont été tenus à l'écart de l'illustre Compagnie, fait réfléchir. Sitôt la grammaire de l'Académie française parue, Brunot prit sa plume de Tolède et releva une quantité d'erreurs. Savez-vous ce que l'Académie fit ? Une seconde édition dans laquelle elle tenait compte de ces rectifications sans indiquer une seule fois qui les lui faisait faire !

Voici, d'après un relevé de M. J. Damourette, la liste des variantes orthographiques supprimées dans le premier volume (A.-G.). Les orthographes en italiques sont celles qu'il faut retenir telles quelles, les autres devant disparaître de l'usage :

Aboîment, d'*aboïement* ; aggrégat, aggrégation, aggréger, de *agrégat*, etc. ; agglomération, aglomérer, aglutinant, aglutinatif, agglutiner, d'*agglomération*, etc. ; aggravant, aggravation, aggraver, d'*aggravant*, etc. ; alise, alize, alizier, d'*alise*, alkali, d'*alcali* ; alonge, alongement, alonger, d'*allonge*, etc. ; apparîment, d'*appariement* ; arien, arienne, d'*aryen*, d'*aryenne* ; atermoîment, d'*atermoïement* ; avenir, d'*advenir* (suppression malencontreuse, dit Damourette, propre à ruiner définitivement la bonne prononciation de ce verbe, celle où le *d* n'a aucune valeur) ; bagace (canne à sucre), de *bagasse* ; bale (d'avoine), de *balle* ; batême, batiser, etc. ; de *baptême*, etc. ; bégayement, de *bégaiement* ; belvédér, de *belvédère* ; berret, de *béret* ; béril, de *béryl* ; béquée, béqueter, de *becquée*, etc. ; bezet, de *bézet* ; boïard, de *boyard* ; boulevard, de *boulevard* ; bourlet, de *bourrelet* ; brion, de *bryon* ; broîment, de *broïement* ; caftan, *cafetan* ; caolin, de *kaolin* ; carteron, de *quarteron* ; caryatide, de *cariatide* ; céler, de *celer* ; chatoîment, de *chatoïement* ; coïte, de *couette* ; copeck, de *kopeck* ; corcelet, de *corselet* ; corée, de *chorée* ; crucifîment, de *crucifiement* ;

crystal, de *cristal* ; darce, *darse* ; degravoîment, *dégravoïement* ; dénûment, *dénuement* ; deploîment, *déploiement* ; déciller, de *dessiller* ; différentier, de *différencier* ; écheoir, de *échoir* ; échimose, de *ecchymose* ; écoinçon, de *ecoinçon* ; écuménique, de *œcuménique* ; efendi, de *effendi* ; emble, de *amble* ; empirée, de *empyrée* ; endécagone, de *hendécagone* ; engeoler, de *enjôler* ; engeoleur, de *enjôleur* ; engoûment, de *engouement* ; enjoûment, enrayement, de *enraiment* ; enroûment, de *enrouement* ; éternûment, de *éternuement* ; étouffade, de *estouffade* ; faquir, de *fakir* ; faulx, de *faux* ; fayence, fayencerie, fayencier, de *faïence, faïencerie, faïencier*, fène, de *faine* ; fétoyer, de *festoyer* ; filtre, de *philtre* ; flegmon, de *phlegmon* ; foudroîment, de *foudroïement* ; gabari, de *gabarit* ; gaîment, de *gaiement* ; gaîté, de *gaieté* ; grément, de *gréement* ; grènetier, de *grainetier* ; gyrateur, de *giratoire*.

Un grand nombre de mots que nous avons cités — on aurait pu en ajouter d'autres fort peu connus dans la pratique — étaient déjà depuis longtemps écrits selon l'orthographe du Dictionnaire de 1935 : belvédér, échimose, etc. Il est même bizarre le remplacement, dans l'orthographe unifiée, de l'accent circonflexe par un *e* muet ; peut-être a-t-on voulu éviter une levée de plume.

L'Académie a fait disparaître le danger d'une mauvaise prononciation pour un mot fort usité : *gageure*, qu'il faut maintenant écrire *gajure*, comme *parjure*, en supprimant ainsi une influence pernicieuse de la lettre sur la prononciation.

Dans le nombre des mots réformés que M. Damourette enregistre avec plaisir, il note : alpaga, aunaie, bleuet, butée, déraïdir, dîme, etc.

Il ne faut plus écrire maintenant, avec l'apostrophe : grand'mère, grand'tante, mais *grand-mère, grand-tante*. L. MOGEON.

L'ÉDUCATION MUSICALE, TRAIT D'UNION ENTRE LES PEUPLES

A propos du Congrès de Prague, 1936 (suite).

3. Formation du personnel enseignant.

« Si vous voulez de bons soldats, ayez de bons caporaux » c'est le mot d'un maréchal français, mot qui, transporté sur le plan de l'éducation musicale, pourrait signifier à peu près ceci : Si vous voulez faire de vos enfants de bons chanteurs, donnez-leur des instituteurs bien préparés à cette tâche.

Ici encore, l'unanimité est totale chez les rapporteurs : « Notre action est basée sur l'instituteur », nous dit M. H. Villa-Lobos (Brésil) qui a entrepris lui-même dans son pays une vaste campagne de propagande en faveur de l'éducation musicale populaire. « Musicaliser la vie de l'enfant en musicalisant celle de l'instituteur », ajoute l'un des représentants de l'Espagne, et Roger Ducasse de renchérir

en montrant que, grâce aux initiatives prises par la ville de Paris, on « remédie à la parcimonie du temps accordé à l'enseignement musical dans les écoles par l'excellence des professeurs », ceux-ci devant être porteurs du « Diplôme pour l'enseignement de la musique dans les écoles communales ».

Si la Pologne déplore l'insuffisance dans la préparation du corps enseignant, la Roumanie fait état d'une amélioration sensible dans ce domaine. Ici encore, on ne parle plus à l'école de musique vocale ou de chant, mais bien de « musique » tout court.

L'U. R. S. S., république des soviets, ne nous donne pas du point de vue politique une idéologie qui nous enthousiasme, — tant s'en faut ! — mais, du point de vue artistique, il serait injuste de faire fi de son puissant effort tendant à répandre le culte de la musique dans toute l'étendue de son vaste territoire.

En observateur impartial, M. H. Reichenbach a révélé au Congrès de Prague les exigences dictatoriales dans la formation du personnel enseignant de la grande république, pays où les possibilités pour chaque individu dans toutes les professions, semblent être très grandes. En U. R. S. S., le contrôle de l'enseignement de la musique appartient à une section spéciale dénommée « Maison centrale pour l'éducation artistique » dont le siège est à Moscou. Avec cette volonté tenace qui caractérise les dirigeants soviétiques, la pédagogie marxiste-léninienne paraît triompher de maints obstacles. Qu'on en juge plutôt.

C'est dans le « Musiktechnikum », sorte de conservatoire, que se forment les musiciens professionnels, les chanteurs, les instrumentistes, les directeurs, les compositeurs, les instructeurs pour instruments populaires (accordéon, balalaïka, etc.) et les « maîtres de musique pour les enfants ». Sur les douze points que comporte le plan d'études pour ces derniers, nous retenons les suivants : *)

1. Méthodologie de l'éducation musicale ;
2. Jeu du piano ;
3. Education rythmique ;
4. Formation de la voix ;
5. Aptitude à arranger des morceaux de musique ;
6. Connaissance musicale littéraire ;
7. Connaissance des instruments populaires ;
8. Aptitude à être employé en dehors de l'école (concerts, chœurs, orchestre, etc.).

Ajoutons à cela un stage de pratique contrôlé et nous aurons de ce programme qui, au dire de M. Reichenbach, a déjà donné des preuves de son efficacité, une idée assez complète sur les tendances pédagogiques de ce pays.

La Yougoslavie — comme maints autres pays — prépare les

instituteurs au rôle de directeurs de chorales pour le peuple. Ceci nous oblige de dire qu'en Suisse, — elle fut plusieurs fois citée à l'ordre du jour — la part que prennent les instituteurs dans la direction de chorales ou de Sociétés instrumentales est considérable et que c'est bien, dans la plupart des cas, à leur intelligente collaboration que nos meilleures sociétés de musique doivent leur développement.

4. *Plan de réformes.*

Comme il est difficile de se mettre d'accord sur une méthode — et pourquoi ne pas le dire, quand il s'agit de musique, — la direction du congrès eut la sagesse de ne favoriser aucun système déterminé ; l'on s'en tint à des notions générales. Toutefois, si celles-ci n'ont revêtu jusqu'ici qu'un caractère essentiellement théorique, elles ont pris, ici ou là, une tournure plus directement pratique par les suggestions qui furent émises et par les postulats qui en dépendent.

L'on admit que « *l'activité collective* est le moyen le plus efficace pour obtenir que tous les enfants s'intéressent à la musique » (Espagne) ; par activité collective, il faut comprendre, *a)* le *chant choral*, à l'unisson ou à plusieurs voix ; *b)* la *rythmique* que l'on considère comme un moyen pédagogique d'une grande efficacité ; *c)* la *danse* qui, en Russie, en Pologne, en Espagne, dans les Pays-Bas constitue une tradition populaire ; — en Suisse, nous dirions les chansons de gestes — ; *d)* l'*usage du « gramo » et la T.S.F.* qui peuvent donner la notion d'une exécution aussi parfaite que possible d'une œuvre musicale ; *e)* les *auditions* où les enfants sont mis en contact direct avec les exécutants ; *f)* enfin, les *concerts* donnés par les enfants eux-mêmes. Tout cela concourt à la formation du goût pour la musique, car — « est musicien celui qui n'est pas indifférent à la musique et quiconque se laisse emporter par elle » (Tchécoslovaquie).

Mais l'activité collective est décuplée lorsqu'intervient « *l'activité individuelle* » ; lorsque l'instituteur — qui est constamment en contact avec ses élèves — sait choisir le moment le plus favorable pour inculquer à ces derniers les notions théoriques les plus indispensables, « non point tant comme discipline imposée que comme délassement » (Espagne). « Créer, favoriser intuitivement et graduellement un intérêt croissant pour les choses de la musique ; provoquer un état favorable à l'épanchement du fait musical ; utiliser avec discernement tous les moyens dont dispose la musique (chant, rythmique, solfège, danse, instruments) » c'est là, à n'en pas douter, « le moyen de gagner à la cause de la musique les esprits les plus indifférents » (Espagne).

Dans ce pays, où il semble qu'à côté de l'esprit dalcrozien, la méthode Gédalge ait attiré sur elle — comme en France et en Suisse

— l'attention de maints pédagogues qui l'ont adaptée aux nécessités de l'école populaire, « le solfège est laissé au libre arbitre et au bon jugement de l'instituteur ». « Au début, ni signes de notation, ni grammaire musicale », mais « culture de l'oreille ; habitude à discerner par l'audition des sons, leur hauteur et leur durée ; l'étude visuelle, la notation du verbe sonore, les règles du solfège ne venant qu'après » (Roger Ducasse).

Comme on le voit, la substance que renferme le volume que nous venons d'analyser brièvement présente un intérêt particulier pour tout éducateur conscient de la tâche qui lui est impartie dans un art considéré à juste titre comme le plus humain et le plus vivant qui soit.

Et l'on ne peut que souscrire à l'un des desiderata présentés au congrès de Prague, à savoir : « que l'éducation musicale soit introduite dans le peuple de façon qu'en partant de la base fournie par le chant, on puisse arriver à l'éducation musicale et à la musique ; à la musique envisagée non pas seulement comme un art, le plus puissant de tous, mais aussi (Tchécoslovaquie), comme une acquisition culturelle susceptible de transformer l'homme et de le rendre meilleur ». Nous ajoutons : c'est bien là le désir de chacun.

LS. HÄMMERLI.

(Extrait des *Feuillets de Pédagogie musicale*.)

NIVEAU INTELLECTUEL DES CLASSES RURALES (suite).

Texte des 100 questions.

1. Combien de pieds possède un tabouret à 3 pieds ?
2. Les moutons noirs nous donnent de la laine noire. Quelle est la couleur du lait que nous donne une vache noire ?
3. (*Corde à sauter, poupée, gants, balle*) 15". Si vous vouliez faire un cadeau à votre maman, lequel de ces objets choisiriez-vous ? Une corde à sauter, une poupée, des gants ou une balle ? Ecrivez un mot seulement. [gants]
4. Tendre est le contraire de dur, quel est le contraire de mouillé ? [sec]
5. (*Jasmin, violette, rose, lion, œillet*) 15". Quatre de ces mots signifient la même espèce de choses et un de ces mots signifie une chose différente. Ecrivez le mot qui signifie cette chose différente. [lion]
6. Lire les nombres une fois seulement à la vitesse d'un par seconde — Je vais vous dire quelques nombres. Quand j'aurai fini, écrivez-les : 2, 7, 4, 5.
7. (*Chat, chien, livre, cheval, mouton*), 15". Quatre de ces mots signifient la même espèce de choses et un de ces mots signifie une

chose différente. Ecrivez le mot qui signifie cette chose différente.
[livre]

8. (*Paul, Jean, Louis*), 15". A un dîner, Paul a mangé plus que Jean et Louis a mangé plus que Paul. Qui a mangé le moins ?
[Jean]

9. Quel est le jour qui vient avant le lundi ? Ecrivez seulement la dernière lettre du mot.

10. (*Pigeon, poule, loup, canard, corbeau*), 15". Quatre de ces mots signifient la même espèce de choses et un de ces mots signifie une chose différente. Ecrivez le mot qui signifie cette chose différente.
[loup]

11. (*Marie, Jeanne, Anna*), 15". Marie est plus âgée qu'Anna et Anna est plus âgée que Jeanne. Qui est la plus âgée ? [Marie]

12. Un petit garçon regarde à travers une fenêtre dans une chambre qu'il peut voir ainsi tout entière et il y voit 6 dames. Sa sœur regarde également à travers la fenêtre et voit aussi 6 dames. Combien y a-t-il de dames dans la chambre ? [6]

13. Quel est le contraire de endormi ? [éveillé]

14. (*Juste, fausse*), 15". On a gravé sur une tombe la phrase suivante : « Ici repose le corps de Jean Dubois, qui fut perdu en mer et ne fut jamais retrouvé. » Cette phrase est-elle juste ou fausse ?
[fausse]

15. Deux coureurs sont à 12 kilomètres de Genève. Combien de kilomètres chacun devra-t-il faire pour arriver à Genève ? [12]

16. Quel est le plus petit nombre d'allumettes qu'il vous faudra pour faire un carré sans casser aucune allumette ? [4]

17. Quel est le contraire de bon marché ? [cher]

18. Quel est le contraire d'en haut ? [en bas]

19. Quel est le contraire d'étroit ? [large]

20. (*Pas de poches, pas malins, plus commode*), 15". Pourquoi les hommes portent-ils parfois la montre au poignet ? Est-ce parce qu'ils n'ont pas de poches, ou parce qu'ils ne sont pas malins, ou parce que c'est plus commode ?

21. (*1 kilomètre, 5 kilomètres, 500 kilomètres, 5000 kilomètres.*) Combien de kilomètres un homme peut-il faire en marchant environ 1 heure ? [5]

22. *Dire le mot Marcel et l'épeler.* Ecrivez les deux lettres du milieu de Marcel. [r c]

23. (*Pipe, vélo, cigares, bracelet*), 15". Si votre père ne fumait pas, que choisiriez-vous comme cadeau pour lui parmi les objets suivants : une pipe, un vélo, une boîte de cigares ou un bracelet ?
[vélo]

24. *Expliquer au tableau, en prenant un exemple, comment il faut rétablir une phrase en désordre : pomme, mange, une, Louis :*

Louis mange une pomme. (Montre, heure, une, l', marque), 15". Faites de ces mots une phrase correcte et exacte et écrivez le dernier mot de cette phrase. [heure]

25. *(Beau, éviter, fleurs, bicyclettes), 15".* Pourquoi les routes ont-elles des trottoirs ? Est-ce parce que c'est plus beau, ou pour éviter les voitures, ou pour planter des fleurs, ou pour faire circuler les bicyclettes ? [éviter]

26. *Dictier les chiffres une fois seulement, un à la seconde.* Ecrivez les nombres 4, 8, 1, 9, 2. Hop !

27. *Expliquer ce qu'il faut faire avec un exemple préalable. Ex. : 4, 5, 6, 7 ... il faut ajouter 8.* Quel est le nombre suivant dans cette série de chiffres (9, 8, 7, 6 ...) ? 15". [5]

28. *(Tête, pieds, mains), 15".* De l'autre côté de la terre, les gens se tiennent-ils sur leur tête, leurs pieds ou leurs mains ?

29. *(Acheter, dire, donner), 15".* Quand au magasin on vous rend trop d'argent, que faut-il faire ? Acheter du chocolat, dire qu'on s'est trompé, ou donner l'argent à votre maman ? [dire]

30. Ecrivez le mot du milieu dans la phrase suivante : « Petit Pierre reçoit un jouet ». [reçoit]

31. *(Verte, pas chère, naturelle), 15".* Pourquoi l'herbe est-elle une bonne nourriture pour les vaches ? Parce qu'elle est verte, parce qu'elle n'est pas chère, ou parce que c'est leur nourriture naturelle ? [naturelle]

32. *(Heureux, amusant, gai, triste, joyeux), 15".* Quatre de ces mots signifient la même espèce de sentiments et un de ces mots signifie un sentiment différent. Ecrivez-le. [triste]

33. Combien de pattes une autruche a-t-elle ?

34. *(Instrument, garçon, pierre, plante), 15".* Ecrivez le mot qui dit le mieux ce qu'est une herbe. [plante]

35. *Dictier les lettres une seule fois, une à la seconde.* Ecrivez les lettres : f, h, p, t, r. Hop !

36. *(Pain, viande, pommes de terre, eau, fromage), 15".* Quatre de ces mots signifient la même espèce de choses et un de ces mots une chose différente. Ecrivez ce dernier. [eau]

37. *(Mère, père, tante, sœur, nièce), 15".* Comme 36. [père]

38. *(Les souris, les chats, attrapent), 15".* Faites de ces mots une phrase correcte et écrivez le dernier mot de cette phrase. [souris]

39. *(Petite, une, René, sœur, a), 15".* Comme 38. [sœur]

40. *(Voitures, auto, chevaux, maison, fumée), 15".* Ecrivez le mot qui désigne ce qu'on trouve toujours dans une ville. [maison]

41. *(Vert, rouge, noir, jaune, bleu), 15".* Quatre de ces mots signifient la même espèce de qualité, et un de ces mots une qualité différente. Ecrivez celui-ci. [noir]

(A suivre.)

E. FIORINA.

INFORMATIONS

FONDATION BERSET-MULLER

Maison de retraite pour instituteurs et institutrices.

Une place est vacante au Melchenbühl près Muri (Berne). Cette maison de retraite est ouverte aux instituteurs ou institutrices âgés de 55 ans au moins et aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admission jusqu'au 15 août au président du comité de la Fondation, M. F. Raaflaub, conseiller communal à Berne, avec les pièces suivantes : acte d'origine, acte de naissance, attestation de bonne santé par un médecin, acte de bonnes mœurs, certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant au moins 20 ans.

LES LIVRES

« S. O. S. », une force nationale menacée.

Sous ce titre, la Commission des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société helvétique publie une magnifique brochure d'une vingtaine de pages grand format, qui montre, au moyen d'illustrations frappantes, le rôle joué par les Suisses dans le monde, leur splendide effort dans le domaine patriotique et la lutte qu'ils ont à soutenir aujourd'hui pour se maintenir à leurs postes et continuer leur mission. On ne pouvait trouver une formule plus heureuse pour révéler au grand public l'importance de la Suisse à l'étranger d'une part et d'autre part les dangers qui la menacent. On professe chez nous, sur ces deux points, une ignorance presque complète. Il était temps de la dissiper en cette veille du premier août dont la collecte sera destinée aux Suisses de l'extérieur.

S. O. S. est en vente au prix de 60 centimes dans tous les kiosques et librairies.

Pour apprendre à mieux vivre, par le Dr Georges Liengme. Neuchâtel et Paris. Attinger. 14 × 21 cm. 211 pages.

Réunion en un recueil des causeries de psychologie pratique que le Dr Liengme faisait chaque jour à ses malades.

Ce n'est pas une étude systématique, ce sont des leçons suggérées par l'expérience, et leur but est d'encourager, de guider, de consoler.

La première partie traite des états nerveux ; la puberté et l'adolescence, quelques types d'enfants nerveux, voilà des chapitres très utiles à un éducateur.

La seconde partie traite des méthodes à employer et donne des conseils pratiques aux nerveux, à ceux qui vivent avec eux, conseils que leur auteur compare aux remèdes tout simples pour les petits bobos qu'on a souvent dans les familles.

En conclusion, le Dr Liengme propose quatre règles fondamentales de vie : Confiance. Obéissance. Avoir un but. Vivre le moment présent.

Le « Carpe diem » des anciens !

N. M.

Des idées pour vos lectures de vacances

NOUVEAUTÉS

		Fr.
AUBRY, O.	Le second empire	3.90
BAINVILLE, J.	L'Angleterre et l'empire britannique	3.90
BARING, M.	La clef des champs	3.90
BENOÎT, P.	Bethsabée	2.85
BORDEAUX, H.	L'affaire de la rue Lepic	2.85
BURNAND, R.	Promenades égyptiennes	4.50
CAHUET, A.	La femme aux images	2.60
CHACK, P.	Traversées épiques	2.85
CHABLE, J.-E.	La rose des vents	3.—
CHARDONNE, J.	Le bonheur de Barbezieux	2.85
CHATEAUBRIANT, A. DE.	Les pas ont chanté	2.85
CHENEVIÈRE, J.	Valet, dames, roi	2.85
CLERC, Ch.	Portrait de Philippe Bridel	5.—
CROISSET, F. DE.	La côte de jade	2.85
CURIE, Eve.	Madame Curie	3.90
DAUDET, L.	La vie orageuse de Clemenceau	2.85
FÖLDES, J.	Je me marie	2.85
GIRAUDOUX, J.	Les cinq tentations de La Fontaine	2.85
KIPLING, R.	Souvenirs	2.60
LAGERLÖF, S.	Légendes du Christ	3.45
LA VARENDE.	Le Centaure de Dieu	2.85
MANGANEL, E.	Une île, Majorque	3.50
MAUCLAIR, C.	L'Égypte millénaire et vivante	2.85
MAUGHAM, S.	Le magicien	2.85
MAURIAC, F.	Asmodée — Plongées	2.85
MAYRAN, C.	Dame en noir	2.85
ORNANO, Comte d'.	Marie Walewska	3.15
OULIÉ, M.	Jean Charcot	3.30
SCHUSCHNIGG, K. VON.	Autriche, ma patrie	3.15
SILVE, C.	Un jardin vers l'Est	2.85
VERCEL, R.	Croisière blanche	2.85
WAGNIÈRE, G.	La Suisse et la grande guerre	4.50
WYSS-DUMANT, E.	Mes ascensions en Afrique (30 phot.) br. 6.50, rel.	9.—
ZWEIG, S.	Magellan	4.70
et les romans nouvellement parus de Alanic — Ardel — Armandy		
— V. Baum — de la Brète — Delly — du Veuzit — Dyvonne —		
J. London — Magali — C. Merrel — Y. Prost — Trilby, etc.		

NOUVEAUTÉS DES COLLECTIONS PAYOT - PARIS

BALLESTER, R.	Histoire d'Espagne	4.70
BERG, B.	Le tigre et l'homme (24 photos)	5.—
BRIDGES, T. C.	Les réserves de bêtes sauvages (16 photos)	5.—
CHKLOWSKI, J.	Le voyage de Marco Polo (12 gravures)	4.25
GROMIER, E.	La vie des animaux sauvages de l'Oubangui-Chari (22 photos)	5.50
INGSTAD, H.	Mes chasses dans l'Extrême Nord canadien (8 gravures)	4.25
KEY, C. E.	Les explorations du XX ^e siècle (15 cartes)	5.—
MARAI, E.	Mœurs et coutumes des termites	3.75
MITCHELL-HEDGES, F. A.	Mes combats avec les monstres marins (8 grav.)	5.—
NORMAN, J. et FRASER, F.	Poissons géants, baleines et dauphins (124 dessins)	8.75

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Cartes pour excursions

Carte d'excursions : Cervin, Arolla, Grand Combin, 1 : 50.000	Fr. 3.50
Sur toile	» 5.—
Carte d'excursions de Bex et environs, 1 : 25.000	» 2.50
Carte de l'Oberland bernois, 1 : 75.000	» 3.50
Sur toile	» 7.—
Carte de la Haute-Engadine, Bernina, 1 : 50.000	» 3.—
Sur toile	» 5.50
Carte d'excursions de Château-d'Oex et environs, 1 : 50.000	» 1.75
Sur toile	» 3.75
Carte de touriste : Alpes occidentales, Côte d'Azur, 1 : 50.000	» 3.—
Carte Furka, Oberalp, 1 : 75.000	» 3.—
Carte de la Gruyère, 1 : 75.000	» 1.—
Carte du Jura au 1 : 50.000, 6 cartes à	» 3.—
Sur toile	» 6.50
Carte Barbey de la chaîne du Mont Blanc, 1 : 50.000, sur toile	» 20.—
Carte de Montreux et environs, 1 : 12.250	» 1.—
Carte d'excursions Nyon, St-Cergue et environs, 1 : 25.000	» 3.—
Carte Saas-Fee, 1 : 50.000	» 1.30
Carte Ste-Croix, Les Rasses et environs, 1 : 50.000	» 1.50
Carte Haute-Savoie, 1 : 150.000	» 3.50
Sur toile	» 7.—
Carte Salvan et environs, 1 : 50.000	» 2.25
Carte Zermatt, 1 : 50.000	» 0.50
Carte Brigue, Viège, Zermatt, 1 : 75.000	» 2.50
Carte Zinal, Val d'Anniviers, 1 : 35.000	» 2.75
Les cartes topographiques Siegfried au 1 : 25.000 et 1 : 50.000	» 1.30
Assemblages à	» 3.30
Toutes les cartes du Service topographique fédéral au 1 : 100.000	
Toutes les cartes routières de Suisse et des principaux pays touristiques	

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pânetes, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Tableaux scolaires suisses

Bulletin de commande

Le soussigné commande à la LIBRAIRIE PAYOT, à Lausanne, les tableaux ci-après désignés,

- qu'il paiera : a) contre remboursement ;
b) par versement au compte de chèques postaux II. 391.
(Prière de souligner ce qui est commandé.)

CONDITIONS :

- a) **par abonnement** : Prix de la série de 4 tableaux non montés Fr. 16.—.
Les souscripteurs s'engagent à acheter au moins deux nouvelles séries de tableaux, 4 en 1938 et 4 en 1939, et **ont le droit** à l'achat au même prix (Fr. 4.— par tableau non monté) des tableaux déjà parus : 8 en 1936 et 8 en 1937.

- b) **hors abonnement** : Prix par tableau non monté pour une commande de :

1 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 ex. et plus
5.50	5.—	4.50	4.25	4.—

Commentaires :	série tableaux 1936	Fr. 1.50
	série tableaux 1937	» 2.50
	série tableaux 1938	» 1.50 env.

- c) **Supplément pour tableaux montés** :

avec bords toile et œillets	Fr. 1.— pièce
entièrement sur toile avec œillets	» 3.—
sur carton avec œillets	» 3.—
sur toile avec rouleau en bois laqué noir	» 5.—

- d) **Cadre s'adaptant à tous les tableaux, avec carton, sans verre** Fr. 10.— pièce

N° 1. gris clair	} pour tableaux sans bords blancs
N° 2. chêne foncé argent	
N° 3. or patiné	
N° 5. chêne foncé	

N° 6. chêne foncé, pour tableaux avec bords blancs.

Les frais de port pour les commandes d'un montant inférieur à 100 francs sont à la charge de l'acheteur ; les envois dépassant le montant de 100 francs se font franco de port.

Lieu et date :

Signature très lisible (avec prénom en entier) :
.....

Adresse détaillée :